Theratechnologies annonce que les agences de conseil en vote indépendantes ISS et Glass Lewis recommandent aux actionnaires de voter « EN FAVEUR » du plan d'arrangement prévu avec Future Pak

Sept. 02, 2025

- *Votre vote est important, quel que soit le nombre d'actions que vous détenez.*
- *Le conseil d'administration recommande à l'unanimité aux actionnaires de voter EN FAVEUR de l'arrangement.*
- *Les actionnaires sont invités à lire attentivement la circulaire et à remettre leurs formulaires de procuration avant la date limite de vote par procuration du 10 septembre 2025 à 10 h (heure de l'Est).*
- *Pour plus de renseignements, visitez* www.theratech.com*.*
- *Vous avez des questions ou vous avez besoin d'aide pour voter? Communiquez avec Laurel Hill Advisory Group par téléphone au 1 877 452-7184 ou par courriel à l'adresse* *assistance@laurelhill.com*.

MONTRÉAL, 02 sept. 2025 (GLOBE NEWSWIRE) -- Theratechnologies inc. (« **Theratechnologies** » ou la « **Société** ») (TSX : TH) (NASDAQ : THTX), une société biopharmaceutique au stade de la commercialisation, est heureuse d'annoncer que deux agences de conseil en vote indépendantes de premier plan, Institutional Shareholders Services Inc. (« **ISS** ») et Glass Lewis & Co. LLC (« **Glass Lewis** »), ont chacune recommandé aux actionnaires de la Société (les « **Actionnaires** ») de voter « EN FAVEUR » de la résolution spéciale (la « **Résolution relative à l'arrangement** ») visant à approuver le plan d'arrangement (l'« **Arrangement** ») entre la Société et CB Biotechnology, LLC (l'« **Acquéreur** »), un membre du même groupe que Future Pak, LLC (« **Future Pak** »), une société fermée de fabrication, de conditionnement et de distribution à façon de produits pharmaceutiques et nutraceutiques.

Dans le cadre de l'Arrangement, l'Acquéreur acquerra toutes les actions ordinaires émises et en circulation de la Société (les « **Actions** ») moyennant un prix de 3,01 $ US en espèces par Action (la « **Contrepartie en espèces** ») plus un (1) droit conditionnel à la valeur par Action qui sera émis par l'Acquéreur (le « **DCV** » et collectivement avec la Contrepartie en espèces, la « **Contrepartie** »), déduction faite des retenues applicables. Chaque DCV confère à son porteur le droit à des paiements en espèces supplémentaires totaux pouvant atteindre 1,19 $ US par DCV si la Société atteint certains jalons qui sont décrits dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction (la « **Circulaire** »).

Recommandations d'ISS et de Glass Lewis

ISS recommande de voter **EN FAVEUR** de l'Arrangement [traduction] « en raison de la prime en espèces importante, de l'avantage supplémentaire que procurent les DCV, du processus rigoureux, de l'évaluation crédible et du risque de refus d'approbation ».

En formulant sa recommandation de voter « **EN FAVEUR** » de l'Arrangement, Glass Lewis a conclu [traduction] « qu'après examen, nous estimons que les actionnaires disposent de motifs suffisants pour appuyer l'opération proposée à l'heure actuelle. La Société semble avoir mené un processus d'examen raisonnablement approfondi avant de conclure la Convention d'arrangement. Notamment, le conseil a effectué deux grandes vérifications du marché au cours d'une période d'environ 18 mois, la meilleure offre présentée ayant finalement été celle de Future Pak ».

Le Conseil recommande aux Actionnaires de voter EN FAVEUR de l'Arrangement

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** »), à la suite d'un examen approfondi et après avoir consulté des conseillers juridiques et financiers externes et avoir pris en compte un certain nombre de facteurs et de questions qu'il a jugés pertinents ainsi que la recommandation unanime du comité spécial composé d'administrateurs indépendants de la Société, a déterminé à l'unanimité que l'Arrangement est dans l'intérêt de la Société et qu'il est équitable pour les Actionnaires et **recommande à l'unanimité** aux Actionnaires de **voter EN FAVEUR** de l'Arrangement à l'assemblée extraordinaire (l'« **Assemblée** ») des Actionnaires.

Précisions sur l'Assemblée

L'Assemblée se tiendra en mode hybride à 10 h (heure de l'Est) le vendredi 12 septembre 2025, soit en personne aux bureaux de Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. situés au 800, rue du Square-Victoria, bureau 3500, Montréal (Québec) Canada ainsi que de façon virtuelle, par webdiffusion audio en direct accessible à l'adresse https://meetnow.global/MDUWLGW.

Des exemplaires du plan d'arrangement relatif à l'Arrangement et de la Convention d'arrangement sont accessibles sous le profil de la Société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, sur EDGAR à l'adresse https://www.sec.gov/edgar/search et sur le site Web de la Société au www.theratech.com.

Votez dès aujourd'hui EN FAVEUR de la Résolution relative à l'arrangement

Votre vote est important, quel que soit le nombre d'Actions que vous détenez. Si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée, nous vous invitons à remettre votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote afin que les droits de vote rattachés à vos Actions puissent être exercés à l'Assemblée conformément à vos instructions. Pour être pris en compte à l'Assemblée, les votes doivent être reçus par l'agent des transferts de la Société, Services aux investisseurs Computershare inc., au plus tard à 10 h (heure de l'Est) le 10 septembre 2025, ou au moins 48 heures avant le début de toute reprise de l'Assemblée en cas d'ajournement ou de report (compte non tenu des samedis, des dimanches et des jours fériés).

Questions des Actionnaires et aide aux Actionnaires

Les Actionnaires qui ont des questions au sujet de l'information qui figure dans la Circulaire ou qui ont besoin d'aide pour voter peuvent communiquer avec l'agent de sollicitation de procurations et conseiller en communication avec les actionnaires de la Société :

Laurel Hill Advisory Group
Amérique du Nord (sans frais) : 1 877 452-7184
À l'extérieur de l'Amérique du Nord : 1 416 304-0211
Courriel : assistance@laurelhill.com

Si vous avez des questions au sujet de la façon de remplir votre lettre d'envoi, veuillez communiquer avec Services aux investisseurs Computershare inc. par téléphone au 1 800 564-6253 sans frais en Amérique du Nord, ou au 1 514 982-7555 à l'extérieur de l'Amérique du Nord, ou par courriel à l'adresse corporateactions@computershare.com.

À propos de Theratechnologies

Theratechnologies (TSX : TH) (NASDAQ : THTX) est une société biopharmaceutique axée sur la commercialisation de traitements novateurs qui ont le potentiel de redéfinir les normes en matière de soins de la santé. D'autres renseignements sur Theratechnologies sont disponibles sur le site Web de la Société au www.theratech.com, sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca et sur EDGAR au www.sec.gov. Suivez Theratechnologies sur LinkedIn et X.

À propos de Future Pak

Fondée en 1977, Future Pak, y compris les membres de son groupe, est une société fermée de fabrication, de conditionnement et de distribution à façon de produits pharmaceutiques et nutraceutiques dont le siège est situé à Wixom dans le Michigan. Future Pak exerce ses activités dans les marchés de détail, spécialisés et institutionnels et tire parti de son infrastructure et de son réseau de partenaires solides pour offrir des solutions axées sur la qualité et centrées sur les patients.

Informations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des énoncés prospectifs et de l'information prospective (collectivement, les « énoncés prospectifs »), au sens de la législation applicable en matière de valeurs mobilières, qui sont fondés sur les opinions et les hypothèses de la direction et sur les renseignements auxquels la direction de la Société a accès à l'heure actuelle. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de termes comme « peut », « va », « devrait », « pourrait », « voudrait », « prometteur », « perspectives », « croit », « planifie », « envisage », « prévoit », « s'attend » et « estime » ou de la forme négative de ces termes ou de leurs variantes. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse comprennent notamment les éléments suivants : l'Arrangement proposé, y compris le calendrier proposé et les diverses étapes envisagées à l'égard de l'Arrangement, y compris la date prévue pour la tenue de l'Assemblée; les motifs de l'Arrangement et les avantages prévus de celui-ci pour la Société et ses Actionnaires; la sollicitation de procurations par la Société; l'atteinte des jalons relatifs aux DCV et le versement de tout montant supplémentaire aux porteurs de DCV; toute autre information ou déclaration se rapportant à des circonstances ou à des événements futurs et ne se rapportant pas directement et exclusivement à des faits historiques.

Ces énoncés prospectifs expriment, en date du présent communiqué de presse, les estimations, prévisions, projections, attentes ou opinions de la Société à l'égard d'événements ou de résultats futurs, ainsi que d'autres hypothèses, tant générales que spécifiques, que la Société juge appropriées dans les circonstances, notamment des hypothèses relatives à la capacité des parties d'obtenir, en temps utile et à des conditions satisfaisantes, l'approbation requise des actionnaires et l'approbation de la cour ainsi qu'à la capacité des parties de satisfaire, en temps utile, aux autres conditions de clôture et de réalisation de l'Arrangement, et d'autres attentes et hypothèses concernant les étapes nécessaires pour donner effet à l'Arrangement. Bien que la Société estime que les attentes suscitées par ces énoncés prospectifs sont basées sur des fondements et des hypothèses valables et raisonnables, ces énoncés prospectifs sont intrinsèquement sujets à des risques et à des incertitudes importants, dont plusieurs sont au-delà du contrôle de la Société, de sorte que les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux qui sont prévus, expressément ou implicitement, dans de tels énoncés prospectifs. Les incertitudes et risques importants qui pourraient faire différer de façon importante les résultats réels et les événements futurs des attentes actuelles exprimées sont notamment : la possibilité que l'Arrangement ne se réalise pas selon les modalités et conditions ou dans les délais actuellement prévus, ou qu'il ne réalise pas du tout, faute d'obtenir en temps opportun ou autrement, l'approbation requise des actionnaires et l'approbation de la cour, faute de satisfaire aux autres conditions de clôture de l'Arrangement ou pour d'autres raisons; la capacité de l'Acquéreur à obtenir le financement par emprunt anticipé lié à l'Arrangement; l'incapacité de la Société d'atteindre les jalons relatifs aux DCV; l'incidence défavorable que pourrait avoir l'incertitude entourant l'Arrangement sur la conservation des clients, des partenaires commerciaux et des employés clés de la Société; la possibilité qu'un tiers fasse une proposition d'acquisition; les risques liés aux questions fiscales; les autres risques inhérents aux activités exercées par la Société et les facteurs indépendants de sa volonté qui pourraient avoir un effet défavorable important sur la Société ou sa capacité de réaliser l'Arrangement; la conjoncture économique générale, y compris l'impact potentiel de tarifs douaniers.

Pour connaître les risques et incertitudes additionnels visant les affaires de la Société, veuillez vous reporter aux rubriques « Gestion des risques financiers » et « Facteurs de risque » du rapport de gestion annuel de 2024 de la Société, qui peut être consulté sous le profil d'émetteur de la Société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, ainsi qu'à la section « Risk Factors » sous la rubrique « Key Information » de la notice annuelle de la Société déposée sur le formulaire 20-F, qui est disponible sous le profil d'émetteur de la Société sur EDGAR à l'adresse www.sec.gov/edgar/search. Le lecteur devrait examiner attentivement les questions présentées à la rubrique « Facteurs de risque ». Le lecteur est prié de noter que la présente liste de facteurs n'est pas exhaustive, et il ne devrait pas accorder une confiance indue aux déclarations de nature prospective. En conséquence, le lecteur est averti qu'un écart important peut survenir entre les résultats réels et les prévisions. À moins qu'elle n'y soit tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la Société nie expressément toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser toute déclaration prospective, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements à venir ou autrement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Theratechnologies inc.

Demandes des investisseurs :
Philippe Dubuc
Vice-président principal et chef de la direction financière
pdubuc@theratech.com
438 315-6608

Demandes des médias :
Julie Schneiderman
Directrice principale, Communications et Affaires corporatives
communications@theratech.com
514 336-7800

Future Pak
Les investisseurs et les médias peuvent communiquer avec Future Pak à l'adresse media@futurepak.com.